



## DURÉE DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux durera de **deux à trois semaines**.  
L'horaire quotidien des travaux est de 7 h à 18 h, du lundi  
au vendredi.



## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

L'accès aux résidences et commerces sera maintenu  
pendant la période des travaux. Des restrictions  
à la circulation seront toutefois en vigueur.

La circulation automobile dans la zone de chantier pourra  
être interdite selon l'évolution des travaux. Les automobilistes  
seront alors invités à suivre la signalisation de détour mise  
sur place afin de contourner le chantier.



## LIVRAISONS ET ENLÈVEMENT DES ORDURES

**Vous attendez une livraison ou planifiez  
un déménagement?**

Avertissez vos fournisseurs des conditions dans lesquelles  
ils auront à circuler. En cas de problème, communiquez  
avec le chargé de projet dont le nom est indiqué au verso  
de ce dépliant.

Il est à noter que l'enlèvement des ordures et la collecte  
des matières recyclables auront toujours lieu selon l'horaire  
habituel pour les résidences et les commerces situés  
à l'intérieur des limites de la zone en chantier.



## INFO-TRAVAUX

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des  
travaux, veuillez communiquer avec le surveillant de chantier,  
**M. Stéphane Lambert, au 418 254-5613**, pendant les  
heures d'ouverture du chantier.

Vous pouvez également vous informer auprès du chargé  
de projet, **M. Guy Delisle, au 418 641-6411, poste 5186**,  
ou auprès du personnel de **l'Arrondissement de  
Charlesbourg, au 418 641-6004**.

En période de travaux, il est recommandé d'être prudent  
et de prêter attention à la signalisation temporaire mise  
en place. Nous vous remercions de votre collaboration.  
Nous vous remercions de votre collaboration



## INTERNET

Vous pouvez obtenir de l'information sur les différents  
chantiers en cours sur le territoire de la ville en consultant  
le **ville.quebec.qc.ca** dans la section **Travaux  
et incidences sur la circulation**.

Le site vous offre également la possibilité de suivre  
le démarrage de chantiers routiers en vous abonnant  
à une liste d'envoi de courriels.



## PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

La réalisation de ces travaux implique une modification  
temporaire des conditions de déplacements. Si vous êtes  
une personne à mobilité réduite ou ayant des incapacités,  
nous vous demandons de nous informer rapidement  
de vos besoins spécifiques. Des moyens pourront être  
envisagés pour limiter les impacts relatifs au chantier.

# Arrondissement de Charlesbourg Réfection de la rue du Comte

Pour améliorer votre qualité de vie



## RÉFECTION DE LA RUE DU COMTE

La Ville de Québec a récemment entrepris des travaux de réfection d'une portion de la rue du Comte comprise entre la rue du Prince-Albert et l'avenue le Duc Nord.



## NATURE DES TRAVAUX

Les travaux consistent à la réfection des infrastructures de surface.



## GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

Pour la réalisation des travaux, la partie de votre terrain et de votre entrée de stationnement située dans l'emprise de la Ville pourrait être défective. Le cas échéant, une fois les travaux terminés, le terrain et l'entrée de stationnement seront remis dans leur état d'origine.

Si les travaux de remise à neuf ne sont pas à votre satisfaction, veuillez le signaler rapidement au chargé de projet dont le nom est indiqué au verso de ce dépliant. La garantie de l'entrepreneur est d'une durée d'un an; les travaux pourront être rectifiés s'ils sont déclarés à l'intérieur de ce délai.



Zone de chantier

